

**Commune de Chantesse**  
**CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 2 AOUT 2017**  
**Compte-rendu de séance**

**Présents** : Mme ORIOL, Mr GUINARD, Mr MARTIN, Mme BESSOUD, Mr LACCHIO, Mr ESSERTIER, Mme GAMBIRASIO

**Absents** : Mme FONTAINE, Mr PEVET, Mr BECHU (excusés)  
Mme FONTAINE a donné procuration à Mme BESSOUD

Mr Denis LACCHIO a été élu secrétaire.

**1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2017**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2017.

**2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2017**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

**3 - Eclairage public aide du SEDI : Mise en sécurité de 2 armoires de commande + horloges astronomiques pour permettre les extinctions nocturnes (budget 2018)**

Madame le Maire informe l'assemblée que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2018.

Cette opération consiste à mettre en sécurité les 2 armoires de commande situées sur les postes de transformation HTA/BT «Village» et «Le Bourgeat» ainsi que la mise en place d'horloges astronomiques permettant à terme l'extinction de nuit.

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,**

- **Accepte** la réalisation des travaux d'éclairage public comme décrits ci-dessus, dont le montant estimatif s'élève à 2 672€ TTC pour un reste à charge communal de 986€.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.
- **Demande** que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

#### **4 - Demande de subvention au territoire pour le projet jeunes (budget 2017 et 2018)**

En complément à la délibération 2017/23, le Conseil Municipal souhaite demander une subvention au Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan, à la Région Auvergne Rhône-Alpes et à la MSA pour ce projet.

Le Conseil Municipal souhaite étendre le projet en aménageant un espace de jeux pour les plus petits. Les conseillers municipaux de la commission « communication et culture » ont étudié la demande et élaboré un dossier.

Le coût estimatif du projet global (espace loisirs/sports pour les adolescents et espace de jeux pour les jeunes enfants) s'élève à 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Est d'accord pour réaliser le projet d'aménagement d'un espace loisirs/sports pour les adolescents et un espace de jeux pour les jeunes enfants de Chantesse
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan pour ce projet
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour ce projet
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès de la MSA pour ce projet
- Autorise Madame le Maire à déposer un permis de construire pour ce projet
- Autorise Madame le Maire à demander un prêt pour financer ce projet sur 3 ans

#### **5 - Demande de subvention au territoire pour travaux d'accessibilité de l'église et du cimetière (budget 2018)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) validé par le Conseil Municipal de Chantesse et la Préfecture de l'Isère pour la mise en accessibilité aux bâtiments publics des personnes à mobilité réduite.

La commune de Chantesse souhaite aménager l'accès à l'église et le cimetière afin de les mettre aux normes d'accessibilité. Le coût des travaux s'élève à 36 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet d'aménagement d'accès à l'église et au cimetière
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan
- Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagement accès église et cimetière		Subvention du territoire	16 200 €
		Fonds libres de la commune	19 800 €
	36 000 €		36 000 €

## 6 - Demande de subvention au territoire pour réfection du monument aux morts (budget 2018)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale 14-18 aura lieu en 2018.

A cette occasion, la commune de Chantesse souhaite effectuer des travaux de réfection du monument aux morts. Le coût des travaux s'élève à 4 200 €. Ces travaux seront prévus au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet de réfection du monument aux morts
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan
- Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Réfection du monument aux morts		Subvention du territoire	1 890 €
		Fonds libres de la commune	2 310 €
	4 200 €		4 200 €

## 7 - Questions diverses

Point d'avancement des travaux de la maison Panissiat à faire.

Séance close à 22 h 00